

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le CPNCF est déterminé à conclure des ententes

Avant de vous présenter sommairement l'état des discussions aux tables de négociation du CPNCF, voici quelques éléments d'information.

Le 7 mai dernier, jugeant que l'écart entre les revendications patronales et syndicales était considérable et que les négociations ne progressaient pas à son goût, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a demandé au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, de nommer un médiateur.

La médiatrice nommée par le ministre, M^{me} Lise Lavallée, a finalement rencontré la FAE le 13 mai et le CPNCF le lendemain. Les représentants du CPNCF ont alors dressé un état de situation relatif à l'évolution des négociations. La médiatrice établira également un plan de travail avec les parties. À défaut d'entente entre les parties après l'expiration d'une période de 60 jours après sa nomination, la médiatrice remettra un rapport au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le droit de grève sera ainsi acquis 20 jours après réception de ce rapport par le ministre. Avant de l'exercer, la partie syndicale devra toutefois donner au ministre et à la partie patronale un avis préalable de sept jours d'audience.

Le CPNCF participera au processus de médiation avec toute la bonne foi et la rigueur que cet exercice commande.

En ce qui concerne les discussions entre le CPNCF et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), la présidente de la FSE a indiqué au *Nouvelliste*, le 7 mai dernier, et à juste titre, que les parties ont respectivement expliqué leurs demandes et que [« nous entrons dans une période plus intensive de négociation »](#).

En terminant, je tiens à réitérer que le CPNCF ne ménagera pas les efforts pour que les parties en arrivent à des ententes.

Le président,

Michel Simoncelli

Dans l'actualité

Grève des enseignants de cégep – Le CPNC obtient gain de cause devant la CRT

Le 30 avril dernier, à la suite d'une demande d'intervention faite deux jours plus tôt par le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) au nom de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Commission des relations du travail (CRT) a ordonné aux enseignants de cégep de fournir leur prestation normale de travail le 1^{er} mai 2015. Dix collèges, sur les 30 s'étant prononcés en faveur de la grève, ont défié l'ordonnance de la CRT. Dans sa décision, la CRT a conclu que *« lorsque le droit de grève n'est pas acquis dans un établissement du secteur public, la population a droit aux services qu'elle reçoit normalement »*, lit-on dans le [communiqué](#) diffusé par l'organisation. La CRT reconnaît que *« malgré le fait que la démarche des cégeps et des associations accréditées concernées démontrent un réel souci de limiter les impacts de la grève prévue pour le 1^{er} mai sur les étudiants, notamment en permettant la reprise des cours, il demeure que le droit de grève n'est pas acquis, les dispositions prévues au Code du travail n'étant pas respectées »*. La CRT a par ailleurs rejeté la demande d'autorisation de dépôt de sa décision à la Cour supérieure.

QUE SE PASSE-T-IL AUX TABLES DE NÉGOCIATION ?



PERSONNEL PROFESSIONNEL

Discussions avec la FPPE-CSQ et le SPPLRN-SCFP 5222 : une illustration concrète des problématiques

Au cours des dernières rencontres, la partie patronale et la partie syndicale ont présenté à tour de rôle leurs demandes respectives et illustré à l'aide d'exemples leurs problématiques. Elles ont ajouté des précisions statistiques et échangé divers documents afin de faciliter leur processus de réflexion et de compréhension des objectifs.

FPPE-CSQ

Lors de trois rencontres en avril et de la rencontre tenue le 5 mai, le CPNCF a présenté ses problématiques, soit :

- La modification au mécanisme actuel de la planification des effectifs et la réduction du personnel;
- La mise en place d'un nouveau modèle d'organisation de travail;
- La révision de la notion de service continu en lien avec l'accumulation des jours de vacances;
- La reprise du travail supplémentaire en dehors de la présence des élèves;
- La révision des dispositions concernant l'avancement d'échelon en fonction de la prestation de travail effectuée;
- Le retrait de l'obligation du versement de la cotisation syndicale lors d'une affectation temporaire à un poste de cadre;
- La mise à jour des annexes et des lettres d'entente;
- La révision des dispositions relatives à la mobilité dans le cadre de la sécurité d'emploi.

Pour sa part, la partie syndicale a présenté des demandes relatives aux sujets suivants :

- La définition d'une journée régulière de travail;
- L'ajout d'une section portant sur le télétravail;
- La hausse des sommes allouées au perfectionnement;
- L'octroi de la permanence au professionnel régulier à temps partiel;
- L'ajout de mesures d'attraction et de rétention afin d'assurer une équité avec les professionnels du réseau de la santé;
- La définition d'un lieu principal de travail en lien avec le temps de déplacement;
- Le remboursement de la cotisation à un ordre professionnel;
- Les frais de déplacement;
- L'octroi de vacances.

Trois autres rencontres sont prévues entre les parties en mai.

SPPLRN-SCFP 5222

Les rencontres des 27 et 28 avril ont permis au CPNCF de présenter les sujets suivants : la notion de service continu, l'avancement d'échelon et le mécanisme de la sécurité d'emploi.

De son côté, la partie syndicale a présenté ses demandes concernant :

- L'amélioration du processus de consultation;
- La reconnaissance du temps de travail du professionnel lors des comités en dehors des heures de travail;
- L'octroi de la permanence au professionnel régulier à temps partiel;
- La création d'une liste de médecins pouvant agir comme arbitres médicaux;
- La mise en place d'un comité paritaire de santé et sécurité au travail;
- Le maintien de l'échelon salarial lors de la mutation obligatoire;
- La révision de certains congés spéciaux lors de décès;
- L'obligation de fournir un motif lors du refus d'un congé sans solde;
- Les changements technologiques;
- La hausse des sommes pour le perfectionnement.

Relativement au mécanisme de la sécurité d'emploi, la partie syndicale a attiré l'attention sur la dimension particulière du territoire urbain. Elle a mentionné que la circulation est un paramètre important à considérer par rapport à la balise du 50 kilomètres.

Deux rencontres sont prévues entre les parties en mai.



PERSONNEL DE SOUTIEN

Discussions avec la FTQ (SCFP et SEPB-Québec) : une mosaïque de sujets au menu

SCFP-FTQ

Parmi les sujets récemment discutés par les parties :

- Les budgets de perfectionnement;
- L'avancement d'échelon lié à une prestation effective de travail;
- L'obligation, pour les salariés en service aux élèves, de prendre leurs vacances lors de l'absence des élèves;
- L'obligation de créer des postes comportant le plus grand nombre d'heures;
- Le fait de permettre à la personne salariée de travailler pendant la fermeture estivale;
- Le congé sabbatique à traitement différé;
- L'abolition du chapitre 10 de la convention;
- L'assurance invalidité;
- Le maintien du traitement lors d'une lésion professionnelle.

Trois autres rencontres sont prévues en mai et quatre en juin.

SEPB-FTQ

Au cours des dernières rencontres, les parties ont notamment parlé :

- Des modalités d'octroi des différents congés afin de donner préséance aux besoins du service;
- Du projet d'élaboration d'horaires du personnel en service de garde;
- Du ratio pour les techniciens en éducation spécialisée et surveillants d'élèves;
- Du droit de retour dans un ancien poste lors d'une mutation;
- Du jumelage de postes à temps partiel dans la même classe d'emploi ou de classes d'emploi différentes;
- De la pause, des périodes de repas et de l'horaire de travail;
- Des primes d'horaire brisé, psychiatrique et de dépassement de ratios;
- Des vacances et de la mise à pied cyclique.

Une autre rencontre est prévue en mai et quatre en juin.

Discussions avec la FPSS-CSQ : des modalités importantes à revoir

Depuis la dernière parution, trois rencontres ont eu lieu, soit les 22 et 29 avril, de même que le 1^{er} mai. La partie patronale a présenté les difficultés rencontrées relativement à la définition de poste, prévue à la convention collective, qui restreint les gestionnaires à des affectations « particulières » de leur personnel. Pour le CPNCF, les organisations ont évolué et une plus grande souplesse serait souhaitable pour un meilleur service aux élèves.

Pour les mêmes raisons, la partie patronale a proposé certains changements relatifs aux processus d'affectation, de création et d'abolition des postes, de même qu'aux procédures d'affichage, de sélection et de dotation du personnel. À son avis, les périodes d'adaptation et d'essai doivent aussi être revues étant donné les nouvelles réalités des commissions scolaires et de leurs gestionnaires qui doivent procéder à ces évaluations.

Autre sujet couvert : le perfectionnement. Certaines dispositions et modalités doivent être revues pour que les sommes allouées le soient en fonction des besoins de l'organisation et des compétences attendues. À ce sujet, la partie syndicale a présenté ses demandes d'augmentation des allocations.

La partie syndicale a poursuivi la présentation de ses autres demandes relativement aux sujets suivants :

- Assouplissement des modalités pour la prise de congés et plus grand respect des choix de vacances des salariés, y compris ceux en services directs aux élèves;
- Possibilité de choisir entre des heures supplémentaires rémunérées ou du temps compensé, ce dernier pouvant même retarder une mise à pied;
- Déploiement des paliers de service actif pour l'octroi des vacances au tableau prévu à cet effet.

Les discussions se poursuivent de façon harmonieuse avec une volonté réelle, de part et d'autre, de bien comprendre les préoccupations respectives. Par ailleurs, trois autres rencontres entre les parties auront lieu en mai.

Discussions avec la FISA : remise des propositions patronales ayant une incidence financière

Lors d'une rencontre tenue en mai, la partie syndicale a remis le protocole de libérations syndicales signé. Elle a ensuite expliqué ses demandes et répondu aux questions d'éclaircissement de la partie patronale.

Pour sa part, le CPNCF a remis les offres patronales ayant une incidence financière, telles qu'elles avaient été présentées à la Table centrale aux syndicats membres du Front commun. Le CPNCF a poursuivi en expliquant de façon exhaustive les demandes patronales et répondu aux questions d'éclaircissement de sa vis-à-vis.

Rappelons que la FISA a déposé ses demandes le 29 janvier 2015 et que le CPNCF a fait connaître ses propositions le 20 mars suivant. Enfin, la prochaine rencontre entre les parties est prévue en juin.

Discussions avec la FEESP-CSN : des demandes et propositions expliquées

Lors des dernières semaines, la partie syndicale a précisé ses demandes concernant la sécurité d'emploi dans tous les secteurs. Elle a également élaboré sur la confection des postes, notamment le temps de préparation, planification et organisation dans les secteurs des services de garde et de l'adaptation scolaire et l'annualisation des horaires en service de garde. D'autres demandes syndicales ont aussi été expliquées, dont la séquence de comblement des postes temporairement vacants en service de garde, la participation du personnel de soutien lors des rencontres de plan d'intervention et le rehaussement de la protection salariale à 100 % dans les services de garde. Pour sa part, le CPNCF a abordé les éléments suivants :

- Le processus d'attribution des postes et des tâches afin d'atteindre une plus grande efficacité;
- Le décloisonnement de la notion de poste afin de favoriser une plus grande flexibilité des tâches;
- Le développement des compétences du personnel permettant une meilleure adéquation avec les besoins des organisations;
- L'avancement d'échelon en lien avec une prestation de travail suffisante et adéquate;
- Les différents processus de consultation du syndicat et les prérogatives syndicales;
- Les avenues permettant de moderniser les communications et l'échange d'information;
- La période de préqualification, le retour progressif, l'affectation temporaire et l'arrêt des versements de prestations d'assurance salaire lors de la période de fermeture estivale.

Cinq rencontres auront lieu entre les parties d'ici la fin de mai.



PERSONNEL ENSEIGNANT

Discussions avec la FAE : un rythme soutenu et une équipe prête pour la médiation

Depuis la dernière édition du bulletin, les discussions avec la FAE se sont poursuivies à un rythme soutenu. Au cours des dernières semaines, les parties ont eu l'occasion de discuter des sujets suivants :

- La tâche de l'enseignant;
- L'annexe XII;
- L'année de travail;
- L'éducation des adultes et la formation professionnelle;
- Les régimes d'assurance et lésions professionnelles;
- Les droits parentaux;
- Le versement de la rémunération;
- Le traitement des absences;
- Les congés à traitement différé;
- Les spécialistes.

Demande de médiation

Tel que cela a été indiqué à la première page du présent bulletin, le 7 mai dernier, la FAE transmettait une demande de médiation au ministre du Travail. « *La FAE estime que l'écart entre les propositions patronales et les demandes syndicales est à ce point majeur que l'intervention d'un médiateur devient nécessaire* », peut-on lire dans le [communiqué](#) de presse diffusé par l'organisation.

L'équipe du CPNCF entend participer à la médiation de façon rigoureuse, et ce, dans le but ultime de convenir d'une entente satisfaisante pour les parties et dans l'intérêt des services aux élèves.

Discussions avec la FSE-CSQ : fin de la présentation des demandes syndicales et des propositions patronales

Les discussions entre le CPNCF et la FSE-CSQ se poursuivent à un rythme soutenu. En date du 8 mai, les parties ont tenu 30 rencontres de négociation. Au cours des dernières semaines, elles ont discuté des sujets suivants :

- L'évaluation de la scolarité et la reconnaissance des années d'expérience;
- Le régime d'assurance salaire;
- Les critères de capacité;
- Les congés spéciaux;
- Les droits et obligations des enseignants à temps partiel, à la leçon et des suppléants;
- Les statuts d'engagement;
- La déclaration des excédents d'effectifs;
- Les mouvements de personnel et la sécurité d'emploi;
- Les bureaux régionaux de placement;
- Les libérations syndicales;
- Les droits parentaux;
- La Charte;
- L'obligation d'accommodement dans le cadre d'un retour progressif.

Les parties ont ainsi terminé la présentation de leurs demandes ou propositions. Tel qu'il avait été convenu, chaque partie a par la suite présenté son bilan des échanges qu'elle a eus avec sa vis-à-vis.

Dans les prochaines semaines, les parties poursuivront la négociation en abordant à nouveau certains sujets plus complexes ou techniques qui doivent être approfondis pour une meilleure compréhension commune des enjeux.

Le *CPNCF-NÉGO* est publié à l'intention des personnes suivantes :

- Les présidences, les directions générales et les gestionnaires du réseau scolaire.

En cas de problèmes reliés à la diffusion du bulletin, veuillez vous adresser à Mme Anne-Marie Lemieux, secrétaire à la négociation au CPNCF : 418 643-9865 poste 3426 ou anne-marie.lemieux@education.gouv.qc.ca



150, boul. René-Lévesque Est, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5W9
Téléphone : (418) 643-9865
Télécopieur : (418) 644-1379
www.cpn.gouv.qc.ca/cpnf